

Image not found or type unknown



solde de tout compte non versé

Par **titilulu**, le 12/11/2012 à 14:20

Bonjour, ayant quitté mon entreprise au 27 octobre 2012 je suis toujours sans nouvelle de mon solde de tout compte. Mon préavis a été respecté, mais a chaque fois que j'appelle, on me dit qu'on me tiendra au courant. Que puis-je faire afin de faire bouger mes anciens employeurs?

Par **Paul PERUISSET**, le 12/11/2012 à 15:50

Bonjour,

Envoyez-lui un courrier RAR en le mettant en demeure de s'exécuter, sous huitaine.

Passé ce délai, il vous faudra saisir le Conseil de Prud'hommes en référé (procédure accélérée) pour faire valoir vos droits.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET